

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/12-gestes-malins-pour-consommer>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°28 > **12 gestes malins pour consommer moins d'énergie**

1er septembre 2005

12 gestes malins pour consommer moins d'énergie

- 1) Couvrez toujours vos casseroles : c'est 30% d'économie !
- 2) Laissez les plats refroidir à l'air libre avant de les placer au réfrigérateur.
- 3) Dégivrez dès l'apparition de glace : 3 cm de givre doublent votre consommation. Evitez cependant l'option "Dégivrage automatique" qui consomme 30% d'électricité en plus.
- 4) Produire un kilo de boeuf engendre de 50 à 100 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre que produire un kilo de blé. En supprimant deux steaks par semaine, vous économiserez à la fin de l'année environ 50 kg d'équivalent carbone (c'est la mesure des émissions de gaz à effet de serre).
- 5) laisser en veille vos appareils représente 10% de votre consommation annuelle d'électricité ☐
Coupez donc les veilles et éteignez votre télévision avec le bouton plutôt qu'avec la télécommande. Sachez que les veilles représentent en France l'équivalent d'un réacteur nucléaire de 1000 MW.
- 6) Débranchez les appareils rarement utilisés, car certains peuvent consommer de l'électricité au niveau du transformateur, de l'accumulateur ☐
- 7) Chassez les halogènes de votre logement. Il faut savoir que seulement 5% de l'électricité qu'ils consomment est transformée en lumière. Tout le reste, c'est à dire 95%, est perdu sous forme de chaleur ☐
- 8) Optez pour les lampes basse consommation. Elles consomment quatre fois moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence en éclairant autant. Elles dégagent moins de chaleur, n'éblouissent pas et durent dix fois plus longtemps.
- 9) Installez un système de régulation de chauffage, vous économiserez jusqu'à 25% par an.
- 10) La température de référence d'une pièce est de 19°C. Il faut savoir qu'au delà de 19°C, 1° en plus, c'est 7% de consommation en plus.
- 11) Entretenez régulièrement votre ballon d'eau chaude. Mal détartré, il peut consommer double.

12) Surveillez les fuites d'eau, elles peuvent représenter en moyenne 20% de votre facture. Dans la salle de bains, un goutte à goutte coûte 115 euros par an et une fuite de chasse d'eau jusqu'à 1 140 euros par an !

Pour connaître le point info énergie le plus proche de chez vous : 0 810 060 050

Site internet : www.ademe.fr